

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2216

25 août 2015

SOMMAIRE

ABH Holdings S.A.	106324	Four Stars SPF S.A.	106363
Absalom S.A.	106326	Fourteen Emilia S.à r.l.	106322
Aldam S.A.	106330	Gain Capital Participations SA, SICAR	106329
Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria, S.A.	106326	Gol Football Luxembourg S.à r.l.	106327
Alta Energy Luxembourg S.à r.l.	106325	H.D.T S.à r.l.	106367
Amicus S.à r.l.	106339	Hyperion Finance S.à r.l.	106329
Ardilla Segur SA	106325	NTC Parent S.à r.l.	106328
Ares CCF Holdings S.à r.l.	106331	Oakwest Invest S.A.	106329
Asscher Art Collection	106325	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	106323
Barrèspar S.A.	106326	Oper S.à r.l.	106323
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.	106352	Ortho-Team S.A.	106323
Chronus Holding S.A.	106328	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	106368
C.K. S.A.	106322	PBG Soda Can Holdings S. à r.l.	106322
Clairam S.A.	106322	PromoTwo S.à r.l.	106323
DC Global Holdings S.à r.l.	106327	Six Hotel Holding S.à r.l.	106352
Delion S.A.	106322	Triton IV No. 5 S.à r.l.	106364
Delphi Latin America S.à r.l.	106328	Wat & Ko S.A.	106324
Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A.	106364	Wekim GmbH	106325
Development Venture IV German Feeder S.C.A.	106349	Wesermo Participations S.à r.l.	106326
DWM Funds S.à r.l.	106329	Wesermo S.A.	106327
EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.	106328	WHBL Luxembourg S.à r.l.	106327
FoamCo	106327	Zagato S.à r.l.	106323
		Zebra Capital International	106324

C.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 17.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015102816/9.
(150113047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Delion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.876.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102900/10.

(150112710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Clairam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 69.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102872/10.

(150112784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Fourteen Emilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 183.428.

Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015104808/11.

(150115288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 108.205.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juillet 2015.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2015106949/14.

(150117524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106910/9.

(150117021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.949.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015106918/10.

(150117230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.462.225,59.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015106940/10.

(150116982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ortho-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 47, rue Muller-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 95.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORTHO-TEAM S.A.

Patrick WANGERMEZ

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2015106923/12.

(150117737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Zagato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.984.

EXTRAIT

M. Torsten Bauer a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2015 (24h00).

Il en résulte que Wisteria Investment Management S.à r.l. est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108371/13.

(150118137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.018.

Résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 11 mars 2015

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 11 mars 2015 que le conseil d'administration de la Société:

- décide de nommer M Petr Aven, administrateur de la Société, en tant que Président du Conseil d'administration, avec effet au 11 mars 2015 et pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2015108408/17.

(150118304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Wat & Ko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 105.571.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 14 mai 2014

1. Les Administrateurs et Commissaires sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2019.

Administrateurs:

- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL SARL, avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015108351/18.

(150118703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Zebra Capital International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 189.800.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le jeudi 7 mai 2015 à Luxembourg:

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris note de la démission de Mr José Moreira de ses fonctions d'administrateur, à compter de la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Mr Laurence Gene Goldberg, Mr John Holmgren et Mr Peter Schaffer en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;
2. de réélire Deloitte Audit, en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEBRA CAPITAL INTERNATIONAL

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015108373/19.

(150118170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Wekim GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Merttert, 38, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 160.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015108352/10.

(150118629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Asscher Art Collection, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 5.344.

Par la présente, Société Civile Familiale «Laurent Asscher», avec siège social au 3A, avenue des Genêts, B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgique), reprend avec effet immédiat les 80 parts sociales de Monsieur Laurent ASSCHER et les 20 parts sociales de Madame Simona BONAZZI, afin de devenir le nouvel associé de la société.

Les 100 parts sociales appartiennent désormais à la Société Civile Familiale «Laurent Asscher».

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015108443/12.

(150117838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.009.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1615 du 27 juin 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alta Energy Luxembourg S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015108392/15.

(150118279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 30 juin 2015 à 11h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, rue des Romains L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015108400/17.

(150118642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Wesermo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 191.894.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015108353/10.

(150117981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Barrèspar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.293.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 7 mai 2015

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

BARRESPAR S.A.

Référence de publication: 2015108463/12.

(150118111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria, S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 165.025.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le collège des liquidateurs du 16 juin 2015

Le collège des liquidateurs décide de transférer le siège social de la société du 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signature / Ubaldo Migliorati

Agent administratif

Référence de publication: 2015108389/15.

(150118903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Absalom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.677.

Extrait du procès-verbal de délibération du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de délibération du conseil d'administration de la Société tenu en date du 15 juin 2015 que:

Résolution unique

Les administrateurs de la Société décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 2a, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015108410/17.

(150118382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015108354/10.

(150117982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

WHBL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.986.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015108358/10.

(150117990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Gol Football Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103928/10.

(150114175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 38.844.230,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015103810/12.

(150113788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 121.174.

L'adresse de Monsieur Mark BROOKER, associé, est désormais la suivante
1, Rowley Gardens, Bottisham, CB25 9TA Cambridge, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108640/12.

(150118309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105675/9.
(150116313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

EW Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015105771/11.
(150115958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

NTC Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.586.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.509.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers le changement suivant, survenu au sein de l'un des Associés de la Société:

- Que Reden S. à r.l. a désormais pour siège social celui établi au: 488 Route de Longwy. L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108136/13.

(150118405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Chronus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 35.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A, société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015105656/21.

(150115773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.677,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015102920/9.
(150113193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Gain Capital Participations SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 128.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR
United International Management S.A.

Référence de publication: 2015104860/12.
(150114629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Oakwest Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.824.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2015

- La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017;

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2015.
Certifié sincère et conforme
OAKWEST INVESTS.A.

Référence de publication: 2015108138/15.
(150118091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Hyperion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.820.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 180.576.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 2 juillet 2015

Décisions

Après délibération, l'Assemblée, a décidé, à l'unanimité:
d'accepter la démission de M. Stéphane BIVER, gérant de catégorie A de la Société.
de nommer en remplacement M. Jean-Luc CLAUSE, né le 2 décembre 1969 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015108720/16.
(150118011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Aldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 197.136.

L'an deux mille quinze,

le douze juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparue:

«ALFA PARTICIPATIONS», une société constituée et existant sous les lois françaises établie et ayant son siège social au 29, rue du 14 juillet, F-67980 Hangenbieten (France),

ici représentée par:

Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment autorisée en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Hangenbieten (France), le 10 juin 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «ALDAM S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par la ministère du notaire soussigné, en date du 21 mai 2015, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant encore en cours. Aucune modification statutaire n'a eu lieu depuis.

Laquelle partie comparante, agissant en sa susdite qualité d'Actionnaire a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille euros (587'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100. EUR) chacune, à un montant de six cent dix-huit mille euros (618'000.- EUR) qui sera divisé en six mille cent quatre-vingts (6'180) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR).

2 Décision d'émettre cinq mille huit cent soixante-dix (5'870) actions nouvelles ordinaires (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision sur l'augmentation de capital proposée.

3 Décision d'accepter la souscription et la libération intégrale par un apport en numéraire de ces Actions Nouvelles, par la société «ALFA PARTICIPATIONS», prédésignée, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société.

4 Modification de l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'Actionnaire, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille euros (587'000.-EUR) afin de porter le capital social souscrit et émis de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100. EUR) chacune, à un montant de six cent dix-huit mille euros (618'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital réalisée, divisé en six mille cent quatre-vingts (6'180) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR).

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'émettre cinq mille huit cent soixante-dix (5'870) actions nouvelles ordinaires (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action, chaque Nouvelle Action émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Libération

Ensuite s'est présentée:

Madame Sylviane SZUMILAS, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de l'Actionnaire, la société «ALFA PARTICIPATIONS», également en sa capacité de seul Souscripteur (le «Souscripteur»),

en vertu de la procuration dont il est fait mention ci-avant.

Le Souscripteur, par sa mandataire susnommée, a déclaré souscrire toutes les Actions Nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire.

Le montant intégral libéré en numéraire de CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (587'000.- EUR) se trouve à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

Ensuite, l'Actionnaire DECIDE d'allouer le montant total de CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (587'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit de la société est fixé à SIX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (618'000.- EUR) représenté par six mille cent quatre-vingts (6'180) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille huit cents euros.

Dont acte fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire prénommée, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette même mandataire a signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2015. Relation: EAC/2015/13775. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015105538/81.

(150115957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Ares CCF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.078.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARS:

Ares Customized Credit Fund, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships on 20 April 2015 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 June 2015.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares CCF Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The

registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, junior debt, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Ares Customized Credit Fund, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twenty five thousand Euros (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) initially, set the number of managers of the Company at 4 (four), provided that at all times there shall be a minimum of three (3) managers;

(b) appoint:

- David Hough, manager, born on 10 July 1971, in Burslem, United Kingdom, professionally residing at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London, W1S 3BE, United Kingdom, as Class A manager of the Company for an indefinite period;

- Michael Thomas, director, born in Pennsylvania, United States of America, on 9 March 1967, professionally residing at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Garry (Garvan Rory) Pieters, manager, born on 29 March 1958 in The Hague, Netherlands, professionally residing at 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Class B manager of the Company for an indefinite period; and

- Javier Valls, manager, born on 25 June 1968, in Barcelona, Spain, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B manager of the Company for an indefinite period; and

(c) set the registered office of the Company at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

COMPARAIT

Ares Customized Credit Fund, L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois de l'île de Cayman et immatriculé auprès du Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships le 20 avril 2015 (l'Associé Unique),

ici représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juin 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares CCF Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances,

certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, dette subordonnée et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6. La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Ares Customized Credit Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions:

(a) Fixer le nombre initial de gérants de la Société à 4 (quatre), étant entendu qu'il devra y avoir à tout moment un minimum de trois (3) gérants;

(b) Nommer:

(i) David Hough, gérant, né le 10 juillet 1971, à Burslem, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres, W1S 3BE, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéterminée;

(ii) Michael Thomas, gérant, né le 9 mars 1967, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéterminée;

(iii) Garry (Garvan Rory) Pieters, gérant, né le 29 mars 1958, à La Haye, Pays-Bas ayant sa résidence professionnelle au 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéterminée; et

(iv) Javier Valls, gérant, né le 25 juin 1968, à Barcelone, Espagne, ayant sa résidence professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéterminée.

(c) fixer le siège social de la Société au 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: ILAC/2015/19606. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015105513/426.

(150116045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Amicus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 198.085.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteenth, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Quantum Solutions Inc., with its registered office in the State of Nevada located at 9120 Double Diamond Parkway Reno, Nevada 89521, registered with the State of Nevada under number E0614742013-9,

here represented by Mrs Sarah Kerfs, junior accountant, professionally residing at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 June 2015.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Amicus S.à r.l. " (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may

interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the investment in and exploitation of intellectual property.

3.2 The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Quantum Solutions Inc., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by contribution in cash.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Is appointed manager of the company for an indefinite period of time:

- Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Quantum Solutions Inc., ayant son siège social dans l'Etat du Nevada, au 9120 Double Diamond Parkway Reno, Nevada 89521, enregistrée auprès de l'Etat du Nevada sous le numéro E0614742013-9,

ici représentée par Madame Sarah Kerfs, junior accountant, demeurant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Amicus S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement en et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

3.2 La Société a ainsi pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété

intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Quantum Solutions Inc., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en espèces.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sarah Kerfs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 17 juin 2015. 1LAC/2015/18790. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105508/535.

(150116501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Development Venture IV German Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 197.342.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Christel Di Marco, private employee residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of DV IV General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.358, acting as general partner (the "General Partner") of the company Development Venture IV German Feeder S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to her by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 8 June 2015,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company Development Venture IV German Feeder S.C.A., organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.342 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 May 2015, and its articles of incorporation (the "Articles") are in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

2. That the subscribed share capital of the Company is currently set at thirty one thousand one Euro (EUR 31,001.-), divided into (i) one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder, and (ii) thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholders.

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 5.2 of the Articles, which are as follows:

“ 5.2.

5.2.1 The authorised but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is seventy five million Euro (EUR 75,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the date of publication of the incorporation deed of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at the price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims of capitalisation of reserves or in any other way as the manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before the notary..”

4. That pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 8 June 2015, the Board of Directors approved the details of issuance of new Limited Shares to the current limited shareholders of the Company (the "New Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to such issuance of New Shares (the "Capital Call N°1").

5. That in such resolutions of the Board of Directors dated 8 June 2015, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a public notary. The share capital of the Company is increased, as of 8 June 2015, by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand one Euro (EUR 31,001.-) to forty-three thousand five hundred one Euro (EUR 43,501.-) by issuing an overall twelve thousand five hundred (12,500) New Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and a share premium of nine Euro (EUR 9.-). Such share capital increase has been acknowledged by the undersigned notary as of this date.

All these New Shares have been entirely subscribed to and their nominal value and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and the share premium of an aggregate amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

"5.1. The subscribed share capital of the Company is forty-three thousand five hundred one Euro (EUR 43,501.-) divided into one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder, and forty-three thousand five hundred Euro (EUR 43,500.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated EUR 1,750.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de juin,

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de DV IV General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.358, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société Development Venture IV German Feeder S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») le 8 juin 2015,

dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société Development Venture IV German Feeder S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.342 (la «Société»), a été constituée le 29 mai 2015 suivant acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, et dont les statuts (les «Statuts») sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

2. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-), représenté par (i) une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (l'«Action de Commandité»), et (ii) trente-et-un mille (31.000) actions de commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Commanditaire»).

3. L'augmentation du capital par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 5.2 des Statuts comme suit:

« 5.2.

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le «Capital Autorisé») est de soixante-quinze millions d'Euro (75.000.000,- EUR).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions de Commanditaire («Actions Emises du Gérant Commandité») jusqu'à la limite du Capital Autorisé de temps en temps de la manière suivante:

(a) l'autorisation ci-dessous expirera cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société à condition que une période ou des périodes d'autorisation supplémentaires suivant cette période peuvent être approuvés par une Résolution des Actionnaires dans la mesure autorisée par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou annuler les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises du Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises du Gérant Commandité à ces personnes et à ce prix avec ou sans prime d'émission et les libérer par un apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de dettes ou de capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, soumis à la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre tout ce qui est nécessaire ou souhaitable pour modifier cet Article 5 afin de refléter et d'enregistrer tout changement du capital d'Action émise réalisée conformément à l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne les tâches d'acceptation de souscriptions et de recevoir les paiements pour toutes Actions Emises de Gérant Commandité et acter toute émission d'Actions Emises de Gérant Commandité devant un notaire.»

4. Que conformément aux résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 8 juin 2015, le Conseil d'Administration a approuvé les détails de l'émission de nouvelles Actions de Commanditaire aux actionnaires commanditaires actuels de la Société (les «Nouvelles Actions»), suivie d'une augmentation du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions (l'«Appel de Fonds N°1»).

5. Que dans ces mêmes résolutions du Conseil d'Administration prise en date du 8 juin 2015, le Gérant Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 8 juin 2015, d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) à quarante-trois mille cinq cent un Euros (EUR 43.501,-) par l'émission d'un ensemble de douze mille cinq cents (12.500) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-). Cette augmentation de capital social a été acceptée par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission y relative ont été intégralement libérées, de sorte que le montant total de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) correspondant à l'augmentation du capital social pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est de quarante-trois mille cinq cent un Euro (43.501,- EUR) divisé en une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) (l'«Action de Commandité») détenue par l'actionnaire commandité et quarante-trois mille cinq cents (43.500) actions de commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Actions de Commanditaire») détenues par les actionnaires commanditaires.

5.1.1 «Actions» signifie l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire et «Action» devra s'interpréter en conséquence;

5.1.2 «Actionnaires» signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et «Actionnaire» devra s'interpréter en conséquence;

5.1.3 «Actionnaire Commandité» signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 «Actionnaires Commanditaires» signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commanditaire et «Actionnaire Commanditaire» devra s'interpréter en conséquence.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.750,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015105680/177.

(150116661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Six Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June,

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Lonipest Limited, a limited liability company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at Faros Avenue Shop 2, Spyros Thalassines Alkyonides, 7560 Pervolia, Cyprus and registered with the commercial register of Nicosia under number HE 341448, here represented by Thao Nguyen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 3 June 2015, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities, and

Glodemco LTD, a limited liability company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 173 Arch Makarios, 2311 Lakatemia, Nicosia, Cyprus and registered with the commercial register of Nicosia under number HE 269023, here represented by Thao Nguyen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 3 June 2015, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.688, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the "Company"), representing the entire share capital of the Company (the "Shareholders"). The Company has been incorporated on 23 February 2006 pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 24 May 2006 under number 1015, page 48694. The articles of incorporation of the Company were amended on 16 July 2009 pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 28 August 2009 under number 1663, page 79781.

The Shareholders declared and requested the notary to state:

I. The Agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. To resolve on the change of the corporate name of the Company from “BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l.” to “Six Hotel Holding S.à r.l.”.

2. Amendment to Article 2 of the articles of incorporation of the Company regarding the Company’s corporate object, which shall become Article 4 of the articles of incorporation, as follows:

“ Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”).

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.”

3. Abolishment of the two classes of shares by conversion of the existing 450 class A shares and 50 class B shares into 500 shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

4. Full restatement of the articles of incorporation of the Company.

5. Miscellaneous.

II. The Shareholders having constituted themselves as an extraordinary general meeting of the Company then take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change of the corporate name of the Company from “BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l.” to “Six Hotel Holding S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall become Article 4 of the articles of incorporation and henceforth read as follows:

“ Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”).

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Third resolution

The Shareholders resolve to abolish the two classes of class A shares and class B shares by converting the existing 450 class A shares and 50 class B shares into 500 shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Fourth resolution

In light of the foregoing resolutions, the Shareholders of the Company resolve to entirely amend and restate the articles of incorporation of the Company which shall be worded in English as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Six Hotel Holding S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”).

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix juin,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Lonipest Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au Faros Avenue Shop 2, Spyros Thalassines Alkyonides, 7560 Pervolia, Chypre et immatriculée auprès du registre commercial de Nicosie sous le numéro HE 341448, représentée par Thao Nguyen, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2015, ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, et

Glodemco LTD, une société à responsabilité limitée (limited liability company) organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 173 Arch Makarios, 2311 Lakatemia, Nicosie, Chypre et immatriculée auprès du registre commercial de Nicosie sous le numéro HE 269023, représentée par Thao Nguyen, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2015, ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.688, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) (la «Société»), représentant l'entière part du capital social de la Société (les «Associés»). La Société a été constituée le 23 février 2006 suivant acte reçu par l' Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mai 2006 sous le numéro 1015, page 48694. Les statuts de la Société ont été modifiés le 16 juillet 2009 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 août 2009 sous le numéro 1663, page 79781.

Les Associés ont déclaré et requis le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décider de la modification de la dénomination sociale de la Société de «BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l.» en «Six Hotel Holding S.à r.l.».

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société, qui deviendra désormais l'article 4 des statuts, comme suit:

« Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de, entre autres, souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire, direct ou indirect de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»).

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit dans chaque cas comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment mais de manière non limitée par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.»

3. Suppression des deux catégories de parts sociales par la conversion des 450 parts sociales de catégorie A et des 50 parts sociales de catégorie B existantes en 500 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

II. Les Associés s'étant constitués en assemblée générale extraordinaire de la Société adoptent dès lors les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de «BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l.» en «Six Hotel Holding S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui deviendra désormais l'article 4 des statuts, et aura la teneur suivante:

« Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de, entre autres, souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire, direct ou indirect de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»).

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit dans chaque cas comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment mais de manière non limitée par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.»

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer les deux catégories de parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B en convertissant les 450 parts sociales de catégorie A et les 50 parts sociales de catégorie B existantes en 500 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés de la Société décident de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Six Hotel Holding S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de, entre autres, souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire, direct ou indirect de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»).

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit dans chaque cas comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment mais de manière non limitée par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou

indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de la réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Dépenses

Les frais, coûts, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents (EUR 1.400).

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit représentant des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Thao Nguyen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 juin 2015. 1LAC/2015/18646. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105598/619.

(150116209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Four Stars SPF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015104807/10.

(150115029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Triton IV No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton IV No. 5 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015103491/11.

(150112915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 197.326.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,
before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Ms. Christel Di Marco, private employee residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of DV IV General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.358, acting as general partner (the "General Partner") of the company Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to her by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 8 June 2015,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A., organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.326 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 May 2015, and its articles of incorporation (the "Articles") are in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

2. That the subscribed share capital of the Company is currently set at thirty one thousand one Euro (EUR 31,000.-), divided into (i) one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder, and (ii) thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares").

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 5.2 of the Articles, which are as follows:

“ 5.2.

5.2.1 The authorised but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is thirty million Euro (EUR 30,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the date of publication of the incorporation deed of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at the price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims of capitalisation of reserves or in any other way as the manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before the notary.”

4. That pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 8 June 2015, the Board of Directors resolved to approve the issuance of new Limited Shares to the current limited shareholder of the Company (the "New Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to such issuance of New Shares (the "Capital Call N°1").

5. That in such resolutions of the Board of Directors dated 8 June 2015, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a public notary. The share capital of the Company is increased, as of 8 June 2015, by an amount of fifty Euro (EUR 50.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand fifty Euro (EUR 31,050.-) by issuing an overall fifty (50) New Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and a share premium of nine Euro (EUR 9.-). Such share capital increase has been acknowledged by the undersigned notary as of this date.

All these New Shares have been entirely subscribed to and their nominal value and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of five hundred Euro (EUR 500.-) corresponding to the share capital increase of an amount of fifty Euro (EUR 50.-) and the share premium of an aggregate amount of four hundred fifty Euro (EUR 450.-) are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

“ 5.1. The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand fifty Euro (EUR 31,050.-) divided into one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (“action de commandité”, the “Unlimited Share”) held by the unlimited shareholder, and thirty-one thousand forty-nine (31,049) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (“actions de commanditaire”, the “Limited Shares”) held by the limited shareholder.

5.1.1 “Shares” means the Unlimited Share and the Limited Shares and “Share” shall be construed accordingly;

5.1.2 “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly;

5.1.3 “Unlimited Shareholder” means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.1.4 “Limited Shareholders” means the holders at the relevant time of the Limited Shares and “Limited Shareholder” shall be construed accordingly.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated EUR 1,550.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huitième jour de juin,

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de DV IV General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.358, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d’un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d’administration du Gérant Commandité (le «Conseil d’Administration») le 8 juin 2015,

dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société Development Venture IV Finnish Feeder S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.326 (la «Société»), a été constituée le 29 mai 2015 suivant acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, et dont les statuts (les «Statuts») sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

2. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par (i) une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (l'«Action de Commandité»), et (ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Commanditaire»).

3. L'augmentation du capital par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 5.2 des Statuts comme suit:

« 5.2.

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le «Capital Autorisé») est de trente millions d'Euro (30.000.000,- EUR).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions de Commanditaire («Actions Emises du Gérant Commandité») jusqu'à la limite du Capital Autorisé de temps en temps de la manière suivante:

(a) l'autorisation ci-dessous expirera cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société à condition que une période ou des périodes d'autorisation supplémentaires suivant cette période peuvent être approuvés par une Résolution des Actionnaires dans la mesure autorisée par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou annuler les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises du Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises du Gérant Commandité à ces personnes et à ce prix avec ou sans prime d'émission et les libérer par un apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de dettes ou de capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, soumis à la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre tout ce qui est nécessaire ou souhaitable pour modifier cet Article 5 afin de refléter et d'enregistrer tout changement du capital d'Action émise réalisée conformément à l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne les tâches d'acceptation de souscriptions et de recevoir les paiements pour toutes Actions Emises de Gérant Commandité et acter toute émission d'Actions Emises de Gérant Commandité devant un notaire.»

4. Que conformément aux résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 8 juin 2015, le Conseil d'Administration a approuvé les détails de l'émission de nouvelles Actions de Commanditaire à l'actionnaire commanditaire actuel de la Société (les «Nouvelles Actions»), suivie d'une augmentation du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions (l'«Appel de Fonds N°1»).

5. Que dans ces mêmes résolutions du Conseil d'Administration prise en date du 8 juin 2015, le Gérant Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 8 juin 2015, d'un montant de cinquante Euros (EUR 50,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille cinquante Euros (EUR 31.050,-) par l'émission d'un ensemble de cinquante (50) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-). Cette augmentation de capital social a été acceptée par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission y relative ont été intégralement libérées, de sorte que le montant total de cinq cents Euros (EUR 500,-) correspondant à l'augmentation du capital social pour un montant de cinquante Euros (EUR 50,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total de quatre cent cinquante Euros (EUR 450,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est de trente-et-un mille cinquante Euro (31.050,- EUR) divisé en une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) (l'«Action de Commandité») détenue par l'actionnaire commandité et trente-et-un mille quarante-neuf (31.049) actions de commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Actions de Commanditaire») détenues par l'actionnaire commanditaire.

5.1.1 «Actions» signifie l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire et «Action» devra s'interpréter en conséquence;

5.1.2 «Actionnaires» signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et «Actionnaire» devra s'interpréter en conséquence;

5.1.3 «Actionnaire Commandité» signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 «Actionnaires Commanditaires» signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commanditaire et «Actionnaire Commanditaire» devra s'interpréter en conséquence.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.550,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015105679/175.

(150116670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

H.D.T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 185.925.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hazis VARDAR, gérant de sociétés, né le 2 août 1968 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à F-75002 Paris, 28, rue Etienne Marcel.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «H.D.T S.à r.l.», avec siège social à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 185.925, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mars 2014, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1515 du 12 juin 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, pré-qualifié.

III.- L'associé unique a reconnu être pleinement informé de la résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ces filiales

La société a pour objet la création, la gestion, le développement, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, logiciels, sources informatiques, dessins, modèle

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2. Divers.

IV. L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'élargir l'objet social de la Société et a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ces filiales

La société a pour objet la création, la gestion, le développement, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, logiciels, sources informatiques, dessins, modèle

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. VARDAR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10831. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106719/73.

(150117148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP REAL ESTATE SECONDARY 2009 (EURO) S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2015108185/12.

(150118209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.